

Près de la tête à droite se trouve le dentier inférieur de la victime et en arrière des lunettes et une paire de gants en laine blanche.

Sur le corps et bien en évidence, un papier cartonné porte l'inscription suivante :

n° 57 du 7/I/1944 (suite n° 1)

"TERREUR CONTRE TERREUR - CET HOMME PAIE DE SA VIE
L'ASSASSINAT D'UN NATIONAL - ORGANISATION ANTI-
TERRORISTE DE LA REGION DE LYON"

A 5 mètres de la tête et toujours sur le sur le même côté droit de la route, nous relevons sur l'herbe de l'accotement de la route, les empreintes de roues d'automobile. Ces traces révèlent la manœuvre d'une automobile faisant demi-tour. L'écartement intérieur des roues est de 1m30.

La victime n'a pas de coiffure et est très bien vêtue.

Procédant à la fouille de ce cadavre, nous avons découvert dans la poche intérieure de son gilet la somme de 10.000 frs dans un portefeuille, la somme de 390 frs, sa carte d'identité, une carte de circulation gratuite sur les cars Ricou, une carte d'abonnement à la Compagnie O.T.L., une carte de circulation sur la ligne 4, des lettres et divers papiers personnels, une montre avec chaîne en or, un stylo-mine en or.

Aucune poche n'est retournée et le vol ne semble pas être le mobile du crime.